

SÉNAT DE BELGIQUE.

RÉUNION DU 21 MAI 1907.

**Rapport de la Commission des Finances, chargée
d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget
de la Dette publique pour l'exercice 1907.**

*(Voir les n^{os} 4, 71, session de 1906-1907, de la Chambre des Représentants,
et 34, même session, du Sénat.)*

Présents : MM. ALLARD, Président; CAPPELLE, DELANNOY, HANREZ,
LE CLEF et le Comte d'URSEL, Rapporteur.

MESSIEURS,

La Chambre ayant voté le Budget de la Dette publique sans le discuter, c'est dans le rapport de la Section centrale seulement que se trouve exprimé le sentiment de l'autre assemblée sur notre situation financière générale en 1906.

Ni l'augmentation de fr. 64,532,927-44 de la Dette publique pour l'exercice écoulé, ni son montant total au 1^{er} janvier 1907 de fr. 3,285,467,050-56 n'effraient le rapporteur de cette Section centrale. Il constate, en effet, et avec raison, que les grosses dépenses faites pour améliorer notre outillage économique permettent au pays de surmonter brillamment les difficultés dont une période de prospérité industrielle, comme celle où nous nous trouvons, est généralement accompagnée.

L'Exposé général du Budget (page XV) constate que, de 1895 à 1905, quoique les dépenses improductives figurant aux budgets extraordinaires se chiffrent par 50 millions, les bonis, atteignant 80 millions, les dépassent encore de 30 millions.

Il y a là peut-être, dans l'Exposé général, une réponse aux critiques périodiques de certains membres de la Législature qui voudraient ne voir aucune dépense de l'espèce couverte par l'emprunt.

(2)

Mais il est permis à la fois de se réjouir de la constatation faite et de trouver qu'elle n'est pourtant pas un argument décisif en faveur de la généralisation du système critiqué.

Votre Commission, Messieurs, a voté le Budget par 4 voix contre 2 et elle vous en recommande l'adoption.

Un membre a fait observer qu'il n'admet pas comme exacts les chiffres de l'Exposé général concluant à un boni de 80 millions durant la période 1895-1905.

Le Rapporteur,
Comte D'URSEL.

Le Président,
ALLARD.